

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 91.00.612.002.1 DU 2 AVRIL 1991

Systeme de balances à équilibre automatique LUTRANA modèle VA 12

(CLASSE III)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DU DECRET N° 65-487 DU 18 JUIN 1965 MODIFIE PAR LE DECRET N° 75-1201 DU 4 DECEMBRE 1975 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE ET INSTRUMENTS DE PESAGE INDIQUANT LE PRIX.

FABRICANT

LUTRANA, 50, avenue du Président Kennedy,
91170 Viry Châtillon.

CARACTERISTIQUES

Le système de balances LUTRANA modèle VA 12 faisant l'objet de la présente décision, se compose de 2 à 16 balances LUTRANA modèle EL 12 approuvées par les décisions n° 91.00.611.001.1 du 9 janvier 1991 (1) ou n° 91.00.611.003.1 du 2 avril 1991 (2).

Le système VA 12 fonctionne selon le principe suivant : après avoir effectué une transaction, le vendeur doit s'identifier. La transaction est alors mémorisée dans la balance et l'information transmise à la balance maître ("présidente"). Le ticket "total" peut être édité sur n'importe quelle balance du système.

CONDITIONS PARTICULIERES D'INSTALLATION

Les balances doivent toujours être installées de telle façon que l'acheteur puisse aisément se rendre compte du résultat de la pesée.

(1) *Revue de Métrologie*, mars 1991, page 267.

(2) *Revue de Métrologie*, avril 1991, page 384.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision doit respectivement porter le numéro 91.00.611.001.1 du 9 janvier 1991 ou le numéro 91.00.611.003.1 du 2 avril 1991.

De plus, les instruments concernés par la présente décision doivent porter sur une étiquette adhésive autodestructible la mention "système VA 12" et le numéro et la date figurant dans le titre de celle-ci.

DEPOT DE MODELE

Plans, schémas et logiciel déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie et de la recherche d'Ile-de-France et chez le fabricant.

VALIDITE

La présente décision a une durée de validité de 10 ans à compter de la date figurant dans son titre.

ANNEXE

Notice descriptive.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :
PAR EMPÊCHEMENT DU DIRECTEUR GENERAL
DE L'INDUSTRIE :

L'INGENIEUR GENERAL DES MINES,
M. GERENTE

NOTICE DESCRIPTIVE

Système de balances à équilibre automatique
LUTRANA
modèle VA 12

I - PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT

Pour fonctionner en système VA 12, l'utilisateur doit impérativement avoir répondu "oui" à la question "ETES-VOUS CONNECTE SUR RESEAU" sur chaque balance.

Il doit établir la connection physique à l'aide des câbles de communication. Seize balances, au plus, peuvent être connectées sur un même réseau. Ce réseau est constitué de balances reliées en série.

Il doit enfin déclarer une balance et une seule "PRESIDENTE". Cette balance portera automatiquement le numéro 0. Les autres balances du réseau devront être programmées avec un numéro compris entre 1 et 15, chaque balance ayant un numéro différent.

II - PROCEDURE D'UTILISATION

Le vendeur effectue la pesée (ou l'introduction du prix d'un article non pesé) et demande l'enregistrement par appui sur la touche correspondant à son numéro d'identification.

Cette opération provoque la mémorisation des informations dans la balance et la transmission de ces informations à la balance "Présidente".

L'impression du ticket "total" peut être demandée à partir de n'importe quelle balance du système. Les 20 vendeurs peuvent demander un total simultanément.

III - SECURITES

1) Si l'option "Vente accompagnée" n'a pas été validée sur une des balances du système, elle ne peut ni recevoir ni renvoyer d'enregistrements.

Elle peut toutefois fonctionner comme une balance isolée.

2) Si aucune balance n'est déclarée "Présidente", la balance préalablement déclarée "Présidente" affichera le message "ECHEC ACCES RESEAU" les autres balances du système afficheront "VERF CONNEXION".

3) Si deux balances ou plus sont déclarées "Présidente", la seconde et les suivantes sont bloquées et le message "PLUSIEURS PRESIDENTS" apparaît sur chacune d'elle.

4) Si deux balances sont programmées avec un même numéro, la seconde affichera "N° X DEJA UTILISE".

5) Si, lors de la programmation, une configuration anormale est demandée un message d'erreur correspondant est affiché.